

Notre compte-rendu

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu

2. CHARTE DE LA MEDIATHEQUE

La médiathèque municipale de Martel est un service public qui fonctionne avec la coopération de bénévoles. C'est pourquoi, il est proposé d'annexer cette charte au règlement intérieur de la médiathèque.

Dès lors que des personnes bénévoles oeuvrent dans un service municipal, il est effectivement de bon aloi qu'une telle charte existe. Cependant, nous faisons remarquer que son élaboration doit être partagée avec l'ensemble des personnels concernés. Mme Coumes nous précise que la proposition a été faite par les gens eux-mêmes.

validée à l'unanimité

3. CORRESPONDANT TEMPETE

M. Jérôme ARRESTIER est désigné correspondant tempête de la commune de Martel

4. CONVENTION OPERATIONNELLE ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OCCITANIE

L'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPF) est un organisme régional qui va se substituer aux communes pour l'achat de biens immobiliers dans le cadre d'un accompagnement opérationnel sur des initiatives et des projets communaux. La commune acquiert la jouissance du bien mais le rembourse à l'EPF dans un délai convenu par convention (3, 5 ou 8 ans).

Il n'y a pas eu de délibération car l'EPF souhaite du temps supplémentaire pour analyser le périmètre demandé par la commune. En effet, il s'intéresse principalement aux centres-villes et s'inscrit dans la démarche « Bourg centre ».

Notre commentaire : Cette démarche est intéressante car elle ne nécessite pas d'apport financier immédiat, mais par contre peut renvoyer à plus tard des difficultés financières majeures. C'est pourquoi nous avons tenu à rappeler que les finances de la commune sont encore fragiles et que tout projet impliquant l'EPF doit être sous-tendu par des études financières garantissant la viabilité du projet sur les dix ans à venir.

5. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019 SYDED

La présentation détaillée du rapport du SYDED faite en séance reprend les points principaux du document que nous avons eu.

Notre commentaire :

Dans la presse plusieurs articles préparent l'opinion à une augmentation importante de la taxe sur les ordures ménagères. Le chiffre d'un triplement d'ici à 2025 est avancé. Les volumes et les coûts se sont envolés en 2020. Il est probable que l'occupation de nombreuses résidences secondaires pendant les confinements successifs aient eu un impact. Mais les causes profondes sont ailleurs. Comme nous l'avons fait remarquer en séance, nous souhaiterions que le Syded présente un plan d'actions visant à améliorer sa performance dans le traitement des déchets car la répercussion des coûts sur l'usager ne saurait être la seule alternative.

Les points du rapport qui soulèvent des questions :

- le poids des déchets par habitant baisse un peu mais reste encore à un niveau élevé
- les ordures ménagères non recyclables (217 kg par habitant) sont certes utilisées pour produire de l'énergie par combustion, mais l'impact environnemental n'est pas neutre, notamment par la production de gaz à effet de serre. C'est pourquoi la baisse du volume des déchets non recyclés doit être un objectif majeur.
- la qualité des déchets et du tri se dégrade. Sur plus de 16 000 tonnes de déchets recyclables, 5 600 tonnes sont refusées. C'est énorme et cela représente aussi des surcoûts importants. Comme nous l'avons fait remarquer maintes fois, le mauvais entretien des conteneurs, la qualité du tri, mériteraient à eux seuls des actions immédiates.
- favoriser le compostage de jardin et l'utilisation des déchèteries pour les déchets organiques permettraient une nette amélioration des volumes et de la qualité des déchets traités
- le rapport du Syded ne permet pas une analyse détaillée des coûts de fonctionnement mais en tant qu'élus nous serions intéressés par un rapport détaillé sur cette question.

6. MODIFICATION REGIE CAMPING MUNICIPAL

Les tarifs votés lors d'un conseil municipal précédent n'avaient pas pris en compte les caravanes et les camping-cars pour le camping municipal.

Notre proposition de différencier les tarifs entre les camping-cars et les caravanes a été retenue car elle incite les camping-cars à utiliser prioritairement l'aire du parking Monti.

Le conseil municipal valide les tarifs d'un emplacement par caravane à 4,5€/jour et les camping-cars à 6€/jour

7. MODIFICATION RIFSEEP – INSTAURATION PART IFSE REGIE

Il s'agit là d'une disposition purement technique et statutaire du régime indemnitaire des salariés.

Elle est votée par le conseil municipal

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

8-1 - Départ en retraite de José Blanco

8-2 - Marché de Martel : Michel Levet présente le résultat des travaux de la commission marché et des échanges avec l'association des commerçants

- les tarifs des emplacements 2021 sont révisés
- une réorganisation géographique du marché est présentée
 - L'alimentaire reste sous et autour de la halle
 - Le non alimentaire est transféré avenue Laveyssière entre la rue mercière et les deux barris
- des animations et des marchés nocturnes l'été sont proposés ainsi que la continuation des marchés gourmands
- des actions de communication seront associées

- évolution du règlement du marché avec notamment la fermeture de la halle quand il fait froid et possibilité de zones bleues
- organiser des manifestations autour des métiers d'art

8-3 - Communication de Christian Fages sur une manifestation de IESF (Ingénieurs Et Scientifiques de France)

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la journée nationale de l'ingénieur. Compte-tenu des conditions sanitaires, elle aura lieu en visioconférence :

mercredi 10 mars 2021 à partir de 17h

Trois sites seront acteurs et accueilleront un panel de scientifiques : Toulouse site pilote, Montpellier et, fait exceptionnel, **Martel** qui bénéficiera du soutien de la Mairie.

Le panel sera installé dans la salle de la Raymondie. La visioconférence sera retransmise sur **Zoom**.

Cette année le sujet retenu est **l'intelligence artificielle (IA)**.

Elle s'articulera autour de plusieurs thèmes :

- **Première partie : Démystification de ce que l'on entend par intelligence artificielle,**
un sociologue, un philosophe et des scientifiques débattront des risques et des enjeux de l'IA
- **Deuxième partie : l'IA en Occitanie**
- **Troisième partie : Déploiement en cours d'applications d'IA**
témoignages et exemples d'utilisation de l'IA
- **Quatrième partie : IA vers de nouveaux métiers : « Suis-je concerné(e) ? »**

La visioconférence est accessible à tout public et ouverte à tous. Seule contrainte, avoir téléchargé le **logiciel Zoom**. Elle demande également une inscription préalable et gratuite qui peut être réalisée dès maintenant sur le lien suivant :

<https://www.weezevent.com/intelligence-artificielle-5>

Quelques jours avant, les inscrits recevront le lien de connexion à la visioconférence.

8-4 – M. Verdier se fait le porteur de riverains au sujet du bruit engendré par la pratique du skate sur le plateau de la halle. Le Maire répond que le projet de skate park à Monti et le dallage de la Halle vont résoudre ces désagréments.
